

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 FEVRIER 2011**

Le 9 février 2011 à 21 h, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de LALBENQUE sous la présidence de M. Jacques POUGET, Maire.

Etaient présents : Mme BACH Claudette, MM. BOISSEL Serge, CAGNAC Christian, COUREAU Aline, DAYMA Antonin, DOLO Stéphane, LINON Serge, Mme MARTY Marie-Christine, Mlle MARTINEZ Christel, MM MESSAL Guy, Mme MIREY Manuelle, MM. PINSARD Paul, ROUZIES Jean-Claude, SEGUY Jean-Luc.

Jean Claude ROUZIES est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire appelle les observations sur le compte-rendu du 6 Décembre 2010 et celui-ci est adopté à l'unanimité.

Il rend compte des décisions prises depuis la dernière séance, à savoir :

En date du 10/01/2011 : nouveau montant du loyer de la CAPEL à CAHORS à compter du 1^{er} janvier 2011 : 971.71 € (ancien loyer annuel : 959.54 €).

En date du 28/12/2010 : nouveaux tarifs de la redevance assainissement à compter du 1^{er} janvier 2011 :

Prime fixe premier branchement : **38.60 €** (ancien tarif 37.50 €)

Prime fixe 2^{ème} branchement et branchement autres immeubles : **20.50 €** (ancien tarif:19.90 €)

Prime proportionnelle au m3 d'eau consommée : **0.66 €** (ancien tarif 0.65 €)

En date du 16/12/2010 : A compter du 01/01/2011, suite à la mise en place du quotient familial dans le cadre du service d'ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) les tarifs sont les suivants :

QF inférieur à 700 € : pas de changement de tarification

Garderie du matin : 0.50 €

Repas + garderie du midi : 2.95 €

Garderie du soir : 0.50 €

QF supérieur à 700 €

Garderie du matin : 0.55 €

Repas + garderie du midi : 3.05 €

Garderie du soir : 0.55 €

En date du 3 Février 2011 :

A compter de ce jour, autorisation de rembourser la caution à Monsieur VERGNET Jacques pour un montant de 318.73 €.

Rappel de l'ordre du jour :

- 1 – Projet de financement de l'aménagement du bâtiment de la Mairie
- 2 – Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour des projets de mise en place de photovoltaïques
- 3– Mission de Contrôle technique et mission de coordination sécurité et protection de la santé pour l'équipement de la toiture du gymnase en photovoltaïque
- 4 – Dénomination des rues et des voies sur l'ensemble de la commune
- 5 – Projet d'aménagement de la RD 26 entre le giratoire du Mercadiol et la voie communale de la garenne en partenariat avec le Conseil Général du Lot
- 6 – Convention avec Prosport pour mise à disposition d'un maître nageur saison piscine 2011
- 7 – Questions diverses

1 – Projet de financement de l'aménagement du bâtiment de la Mairie

Le bureau d'études Alain BAZERGUE soumissionné par LDA (Lot Développement Aménagement) a proposé un projet d'aménagement pour la rénovation du bâtiment de la Mairie.

L'étude de faisabilité correspondante se décompose en 3 parties, le détail est le suivant :

1/ L'aménagement des nouveaux services administratifs (dans la partie existante et l'acquisition immobilière annexe)

Montant prévisionnel HT : 225 350 €

2/ Mise en conformité de la salle de réunion et des 2 salles annexes au 1^{er} étage

Montant prévisionnel HT : 52 030 €

3/ Création d'une halle à l'emplacement de l'actuelle partie administrative

Montant prévisionnel HT : 42 400 €

Total prévisionnel de l'opération globale de travaux : 319 780 € HT.

Total prévisionnel des honoraires, acquisition, actes, et frais divers : 115 000 € HT

Coût total prévisionnel de l'opération : 434 780 € HT

Après délibération, les membres du conseil municipal valident à l'unanimité cette étude et autorisent le Maire à solliciter les financements nécessaires auprès de l'Etat, du Département et de la Région pour concrétiser cette opération.

2 – Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour des projets de mise en place de photovoltaïques

Afin de répondre à plusieurs demandes de projets de photovoltaïques sur le territoire communal, et pour être en conformité avec notre document d'urbanisme, une procédure de révision simplifiée doit être envisagée.

Elle vise à mettre en place plusieurs zones dédiées au photovoltaïque au sol.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le lancement de la procédure.

3– Mission de Contrôle technique et mission de coordination sécurité et protection de la santé pour l'opération de l'équipement de la toiture du gymnase en photovoltaïque

Pour la réalisation d'une unité de production d'électricité photovoltaïque intégrée à la toiture du gymnase, nous avons besoin de consulter une mission de coordinateur en matière de sécurité et protection de la santé des travailleurs sur les chantiers ainsi qu'une mission de contrôle technique.

Pour la mission CSPS :

Une consultation a été adressée à 3 bureaux compétents :

- Bureau Véritas : 990 € HT
- SOCOTEC : 1393 € HT
- APAVE : n'a pas répondu.

Le Bureau Véritas est retenu à l'unanimité pour un montant de 993 € HT, soit 1187.63 €.

Pour la mission de contrôle technique :

Une consultation a été adressée à 3 bureaux compétents :

- Bureau Véritas : 3412.50 € HT
- SOCOTEC : 3194 € HT
- APAVE : 3 200 € HT.

La SOCOTEC est retenue à l'unanimité pour un montant de 3194 € HT et 3820.03 € TTC.

4 – Dénomination des rues sur l'ensemble de la commune

Guy MESSAL et Paul PINSARD ont entrepris depuis des mois, un important travail de réflexion, de préparation pour mettre en place la dénomination officielle de l'ensemble des rues, des voies de la commune, y compris le numérotage des maisons.

Cette dénomination est indispensable pour faciliter la distribution du courrier, permettre aux divers secours (pompiers, ambulances, gendarmerie) d'intervenir dans les meilleurs délais, organiser la collecte des déchets, ou tout simplement pour recevoir visites, colis, etc...

Dans la majorité des cas, la dénomination des voies reprend le nom des hameaux existants, on dénombre actuellement 120 voies communales.

Suivant les lieux, des mats ou des plaques seront fixés sur les maisons ou les granges.

La première acquisition de plaques, panneaux et numéros est pris en charge pour la totalité par la collectivité ainsi que le coût de la pose.

Pour information, l'association intermédiaire Quercy Contacts, basée à Montcuq va effectuer la pose.

Dans un deuxième temps, les arrêtés du Maire relatifs à la dénomination des voies et au numérotage des maisons seront pris pour la mise en application et le respect de tout un chacun de la réglementation correspondante.

5 – Projet d'aménagement de la RD 26 entre le giratoire du Mercadiol et la voie communale de la garenne en partenariat avec le Conseil Général du Lot

Le Conseil Général vient de fournir un projet de plan de travaux avec le schéma de cheminement et passages piétonniers, et une estimation prévisionnelle de l'opération.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 71 938 € HT, avec la répartition suivante :

- Part du Département : 55 968 € HT
- Part de la Commune : 15 970 € HT.

Le conseil municipal donne un accord de principe sur la participation de la commune au coût de l'opération.

Quant au plan des travaux, Monsieur Paul PINSARD, adjoint délégué à la voirie va se mettre en contact avec le service compétent du Conseil Général afin de régler les derniers détails avant la consultation aux entreprises.

6 – Projet de convention avec Prosport pour mise à disposition d'un maître nageur Piscine 2011

En prévision de la prochaine saison piscine, il convient de solliciter l'association PROSPORT LOT pour demander la mise à disposition d'un maître nageur.

Une convention sera proposée et signée par le Maire.

Suite à une visite sur le site de la piscine par la LDA (Lot Développement Aménagement) et le bureau BETEM Ingénierie, un diagnostic des installations actuelles va être réalisé.

Le coût de cette étude est d'un montant forfaitaire de :

1000 € HT pour LDA,

2880 € HT, pour BETEM Ingénierie.

Après délibération, le conseil municipal, autorise le Maire à signer la proposition d'étude afin d'envisager par la suite un programme de rénovation, de mise aux normes de la piscine municipale.

7 – Questions diverses

- Avenant n° 1 au Lot 2 : Charpente/Couverture, pour l'opération de rénovation de la maison POILLEUX en 6 logements communaux.
Cet élément est arrivé après l'envoi de l'ordre du jour, donc il est inscrit en questions diverses.

Le détail est le suivant :

Coût initial du lot 2 : 26 057.50 € HT

Coût de l'avenant n° 1 : 3 500 € HT

Objet de la prestation : reprise chevêtre des cheminées + solivage.

Le marché du LOT 2 passe de 26 057.50 € HT à 29 557.50 € HT, coût TTC : 31 183.16 €.

Le conseil municipal valide l'avenant et autorise le Maire à le signer.

- Le SIPA (syndicat Intercommunal de protection Animale) propose l'adhésion de 3 nouvelles communes, : Craysac – Milhac – et Tour de Faure. Accord à l'unanimité.

POUR INFORMATIONS :

- Mme ROUELLES Marie-José épouse HATTERLEY et Mme SEMBEL Laure, veuve VIDAL ont déposé une déclaration d'abandon perpétuel pour les parcelles AM 322 (7 ca) et AM 324 (2a 40 ca) au lieu dit Rougé.
- Nous avons reçu le rapport du commissaire enquêteur, Monsieur Jean-Michel FOURRIER, relatif à l'enquête publique sur le plan d'exposition au bruit de l'aéroport CAHORS/LALBENQUE. Document consultable en Mairie.
- Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement des cours d'eau des cantons de Montcuq, Castelnau-Montratier et Lalbenque, a décidé de mettre en œuvre, par délibération en date du 6 mars 2008, le programme pluriannuel d'entretien et de gestion des rivières du Quercy Blanc
A cet effet, le syndicat a sollicité l'engagement d'une procédure de déclaration d'intérêt général exigeant la prescription d'une enquête publique qui se déroulera dans **les mairies des 3 chefs-lieux de canton durant la période du 7 au 28 février 2011.**
Le dossier d'enquête publique est à la disposition du public durant cette période.
Pour information, l'enquête publique à la Mairie de Lalbenque se déroulera :
- mercredi 9 février de 9 H à 12 H
- jeudi 17 février de 14 H à 17 H
- mardi 22 février de 14 H à 17 H
- Les ASF procèdent à la délimitation du DPAC (Domaine Public Autoroutier Concédé). Cette délimitation fera l'objet d'une approbation par la Direction des infrastructures de Transport. Ce dossier fait apparaître les limites de terrains incorporés aux domaines publics de l'Etat, du Département et de la Commune.
- En réponse au courrier de Monsieur Daniel PASQUIER en date du 28/01/2011 : le conseil municipal décide de ne pas intervenir sur la rénovation du petit patrimoine privé, à 14 voix pour et un abstention (Aline COUREAU).
- Mlle MARTINEZ Christel, présidente de la commission affaires scolaires a souhaité donner deux informations :
 - * suggestion d'un projet enfant/adolescent pour la mise en place d'un espace jeux (parc skate, lieu de rendez-vous, araignée, structures, divers jeux...).
 - * Courant Janvier, Mme POMEYROL, du service jeunesse et sport est venue faire une visite au groupe scolaire afin de constater le bon déroulement du service d'accueil de loisirs sans hébergement pour les activités péri - scolaires, le résultat global est

satisfaisant. Le recrutement récent de Mme ROBIN Christine, Directrice de l'ALHS péri-scolaire, permet une meilleure organisation, un encadrement du personnel et une bonne marche du service afin de répondre aux attentes des enfants et des familles.

- Plusieurs personnes ont interpellé des membres du conseil municipal pour signifier leur mécontentement quant aux déjections animales qui jonchent de plus en plus les espaces publics.

Cet incivisme rend impossible l'utilisation du sol à l'espace jeux.

Le conseil municipal souhaite que les propriétaires d'animaux fassent le nécessaire pour éviter cette situation. Il est proposé de mettre à disposition des poches et quelques poubelles supplémentaires.

Plus aucune question à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h 45.

Fait à LALBENQUE, le 14 Février 2011

Le Maire

J.POUGET.